



Dommmage et interet lors de la mise en danger de la vie d'autrui

Par **BIIBII77100_old**, le **06/12/2007** à **14:45**

j'ai été victime d'un accident de la route je ne suis pas responsable et la partie adverse va etre poursuivi pour mise en danger de la vie d'autrui quel es le montant des dommages et interet que je peux demander??

Par **BIIBII77100_old**, le **06/12/2007** à **16:36**

non en revanche lui oui le montant des reparation de mon vehicule es estimé a plus de 11000 euro je n'ai auqu'un recours?

Par **jeetendra**, le **06/12/2007** à **20:32**

bonsoir, l'assurance responsabilité civile du conducteur du vehicule ayant occasionné votre dommage devra vous reparer integralement votre prejudice, cela en application de la loi badinter de 1985, tenez bon, cordialement

Par **BIIBII77100_old**, le **07/12/2007** à **11:27**

vraiment? pour le moment tout me donne perdant cela me redonne espoir mais cela veut dir

qu'il doive me rembourser 11000 euro?

pour tout vous dire je suis jeune conducteur et cette voiture est mon seul bien j'ai dû emprunter de l'argent pour en racheter une toute petite afin de pouvoir aller travailler jusqu'ici personne ne m'avait dit qu'il me rembourserait ainsi je suis agréablement surpris, pouvez-vous me donner les détails de cette loi?

merci d'avance

cordialement